

MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE IMPACTS MAJEURS SUR LES ENTREPRISES

La Loi 35 sur l'équité salariale a été modifiée en date du 27 mai 2009 et cela a des **impacts majeurs** sur les entreprises. Prenez deux minutes de votre temps pour répondre aux questions ci-dessous et savoir si vous avez besoin d'informations afin d'identifier vos obligations en regard de la Loi sur l'équité salariale.

Si vous répondez **NON** à la question # 1 veuillez ignorer ce questionnaire. Toutefois, si vous répondez **OUI** à la question # 1 et à une des questions suivantes soit # 2, 3, 4 ou 5 ou **NON** à **une** des autres questions, vous devez prendre action et notre expertise vous sera d'une grande utilité pour vous aider à identifier, de façon précise, vos obligations en matière d'équité salariale.

Nous vous ferons profiter de notre vaste expérience et expertise compte tenu que nous avons réalisé au-delà de 200 dossiers d'équité salariale pour des PME et des grandes entreprises partout au Québec.

En tant que membre de la Chambre de Commerce Pierre-Le Gardeur De Repentigny nous vous offrons une consultation gratuite d'une durée maximale de deux (2) heures en communiquant avec Gérald Renaud, Expert-conseil, au (450) 581-2289 ou par courriel : renaudg@videotron.ca.

#	QUESTIONS :	OUI	NON
1	Votre entreprise compte-elle en moyenne, sur une base annuelle, 10 salariés et plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Savez-vous si votre entreprise est assujettie à la Loi sur l'équité salariale suite aux modifications de la loi en date du 27 mai 2009 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	Savez-vous si votre entreprise était assujettie à la Loi sur l'équité salariale avant le 27 mai 2009 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Aimeriez-vous savoir si votre entreprise est assujettie à la Loi sur l'équité salariale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Avez-vous déjà réalisé l'équité salariale dans votre entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	Avez-vous assuré le maintien de l'équité salariale dans votre entreprise après l'avoir réalisée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	Savez-vous que vous devrez faire annuellement une déclaration obligatoire, émanant du Registre des entreprises du Québec, faisant foi de la réalisation de l'équité salariale dans votre entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	Connaissez-vous les impacts des modifications de la Loi sur l'équité salariale sur votre entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	Connaissez-vous vos obligations en tant qu'entreprise en regard de la Loi sur l'équité salariale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	Connaissez-vous les différentes dates butoirs de la Loi sur l'équité salariale, que ce soit pour la réalisation ou le maintien de l'équité salariale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	Savez-vous que dans certaines situations les ajustements salariaux pour atteindre l'équité salariale peuvent rétroagir au 21 novembre 2001 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	Connaissez-vous les avantages de réaliser l'équité salariale dans votre entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

